

Commune de Cernay-la-Ville
Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2017

Date de convocation : 18 avril 2017 – Date d’affichage : 18 avril 2017
Date d’affichage des délibérations : 27 avril 2017

L’an deux mil dix-sept, le vingt-quatre avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en mairie de Cernay-la-Ville, sous la présidence de Monsieur René MEMAIN, Maire.

Etaient Présents : Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUR, CHERET, FONT, JULIEN-LABRUYERE, KONNERADT, LIONNET, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, PERIGNON, SABELLA, VANMAIRIS

A donné pouvoir : M. BOSCA a donné procuration à M. JULIEN-LABRUYERE
Mme DURAND a donné procuration à M. MEMAIN
Mme RANCE qui a donné procuration à M. BOUR
M. SCHAFTLEIN qui a donné procuration à M. PASSET

Absente excusée : Mme DELAGE

M. MUNIER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l’unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 28 mars 2017,

**1. Dotation d’Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) –
programmation 2017 (DCM2017_022)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l’exposé du Maire concernant dans l’ordre de priorité :

- Opération 1 : travaux de réhabilitation du centre de loisirs existant
- Opération 2 : équipement de la classe de CP de l’école élémentaire en TNI,

Après avoir pris connaissance des conditions d’obtention de la D.E.T.R. – exercice 2017 – circulaire préfectorale n°000217 du 4 avril 2017, soit :

- Opération 1 : 30 % du montant des travaux H.T. plafonné à 390 000 € pour la catégorie « maintien des services publics en milieu rural»,
- Opération 2 : 30 % du montant de l’équipement H.T., plafonné à 5 000 € par classe pour la catégorie « nouvelles technologies

Après en avoir délibéré,
À l’unanimité,

ADOPTE

- Opération 1 : l’avant projet de réhabilitation du centre de loisirs pour un montant de 141990,00 € H.T., soit 170 388,00 € TTC,
- Opération 2 : l’avant-projet pour l’équipement de la classe de CP de l’école élémentaire en TNI pour un montant de 3 293,13 € H.T., soit 3 951,76 € TTC.

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2017,

S'ENGAGE à financer les opérations de la façon suivante :

Opération 1 :

- D.E.T.R. : 42 597,00 €
- Prêt CAFY à 0% : 39 000,00 €
- Fonds propres : 60 393,00 € (+remboursement du prêt CAFY)

Opération 2 :

- D.E.T.R. : 987,94 €
- Fonds propres : 2 305,19 €,

DIT que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2017 :

- Opération 1 : article 2313 opération 37 en section d'investissement,
- Opération 2 : article 2183 opération 14 en section d'investissement,

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

2. Aménagement paysager du jardin du presbytère : demande de subvention au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (DCM2017_023)

M. BOUR, Maire Adjoint, présente à l'Assemblée le projet d'aménagement paysager du presbytère, projet pour lequel il est prévu un certain nombre de plantations.

M. BOUR indique que le coût estimatif des travaux de plantations, subventionnables par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, est de 41 737,50 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
A l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux de plantations de végétaux dans le cadre de l'aménagement paysager du jardin du presbytère,

SOLLICITE une subvention au taux maximum du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

S'ENGAGE à réaliser l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale et à recourir à l'assistance technique du Parc,

S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes en section d'investissement au budget communal, exercice 2017 et suivants.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2018 :

1/ Mme Rosy LOCKER

2/ M. André SZTAJNZALC

3/ M. Yannick DAPPE